Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902779-20260128-202608-DE

COMMUNE DE SIZUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 28 janvier 2026

Délibération n° 2026-08

NOMBRE DE MEMBRES :

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
18	13	17

Quorum atteint

DATE DE CONVOCATION : 21.01.2026
DATE D'AFFICHAGE : 29.01.2026

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-six, à 19 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la Présidence de Mme Catherine LE ROUX, Maire. Etaient présents l'ensemble des membres en exercice, à l'exception de :

ABSENTS : Philippe BRAEM qui avait donné pouvoir à Daniel LE SAINT, Cédric LE BORGNE qui avait donné pouvoir à Amélie LE CALVEZ, Nolwen ROPARS qui avait donné pouvoir à Franck SOUBIGOU, Marion L'ERROL qui avait donné pouvoir à Philippe SANQUER, David MADEC excusé.

M. Jean-Pierre BRETON a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Création d'un budget annexe Lotissement rue des Primevères

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de création d'un nouveau lotissement communal.

Elle propose de créer un budget annexe à compter de l'exercice 2026 ; ce budget serait dénommé « lotissement rue des Primevères » et la rue de ce lotissement rue des Capucines.

Ce budget serait assujetti à la TVA 20 % et la nomenclature serait celle du budget principal de la commune, soit la M57.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur ces propositions.

POUR COPIE CONFORME,

Catherine LE ROUX,
Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes – 3, contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.